

Le fonds de Moscou des Archives nationales

Sortie de guerre froide
Ou
Lieu de mémoire ?

Sylvie LE CLECH
CERCIL 9 juin 2017

Qu'est ce que « le fonds de Moscou ? »

- 6,5 km d'archives publiques essentiellement spoliées par les nazis en 1940 à Paris
- cachées en Bohême, rapatriées à Moscou par l'URSS dans un dépôt fermé après 1945
- Récupérées entre 1994 et 2001 suite à l'accord de coopération en matière d'archives publiques entre la France et la Russie (12 novembre 1992)

Focus sur le coeur du fonds

- Fichier de police de 300 mètres linéaires : 2 millions de fiches de suspects (centralisation des données de l'ensemble du territoire par la direction de la sûreté générale, ancêtre de la DGPN)
- 2,5 km , 600 000 dossiers individuels (dont beaucoup d'étrangers demandant un document d'identité)
- 3 km de dossiers thématiques (étrangers)
- Des liens subtils entre dossiers et fichiers

Quelques images

- Fichier individuel avec photos



Quelques images

- Fichier thématique
- Fiche de PABST
- Metteur en scène
- Fiché au contre espionnage

FIGHER CENTRAL
Nom: *Pabst* 256

CONTR ES

Prénoms : _____
Né le _____
à _____
de *metteur en scène*
et de _____
Profession : _____
Domicile *44. av. des Champs Élysées*
Numéro du dossier: *12024/458*
Motif de l'instruction: *douteux - renseignements*
Service intéressé: _____

Dossier en instance le _____
Classé le _____

Voir au verso les services qui possèdent un dossier.
Paris - 7-11-39
1683

Quelques images

- Fiche d'Eric Von Stroheim
- Signes de classements
- Liens de traçabilité

FICHER CENTRAL **AG**

Nom: *Stroheim (von)*

CONTR ES
CONTR ES

Prénoms: *Eric ou Erich*

Né le: *22 Sept 1884*

à: *Vienne (Autriche)*

de: _____

et de: _____

Profession: *ad. cinema*

Domicile: *Hollywood (Et. U.)*

Numéro du dossier: ~~*27555*~~
2.786/1.072/65

Motif de l'instruction: *suspect*

Service intéressé: _____

Dossier en instance le: _____

AG Classé le: *sans date*

Classé le: *16/9/39*

Voir au verso les services qui possèdent un dossier.
le Hane 1927 S. N. 515 n° 35 W

Quelques images

- Fiche de Samuel Becket

Nom: BECKETT 130

Prénoms: Samuel Barclay

né le 19 4 1906
à Dublin

fil. de William
né le 1871 à Dublin
et de Mary
née le 1871 à Dublin

Profession: écrivain

Nationalité: Irlandaise

Mode d'acquisition de cette nationalité: *filiation, mariage, naturalisation* (rayer les mentions inutiles).

Situation de famille: *célibataire, marié, veuf, divorcé* (rayer les mentions inutiles).

Adresse { Localité: Paris
Rue et No: 10 rue de la g^{de} chaumière

Renseignements sur le conjoint. { Nom: _____
Prénoms: _____
Né le _____, à _____
Nationalité d'origine: _____

Enfants au-dessous de 15 ans

PRÉNOMS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	OBSERVATIONS

Un processus de fabrication

- Contributeurs : les ministères, les commissariats
- Des dates comprises entre 1887 et 1940
- Une fin pratique et politique: surveiller de larges pans de la société française et contrôler l'immigration
- Une unicité remarquable : aucun tri n'y a été fait, fichier et dossiers « fossiles » (Gérard Naud, directeur des Archives nationales à Fontainebleau)
- Le révélateur d'un Etat centralisé et régalien, avant la constitution des « libertés publiques »

Les usages successifs : « si vis pacem, para bellum »

- La politique est-elle la continuation de la guerre par d'autres moyens ? (cf. Clausewitz)
- L'État garant de la paix intérieure, même en l'absence de guerre : l'existence symbolique de l'« ennemi intérieur » de la République
- L'État, garant de la protection à l'intérieur des frontières : l'« ennemi extérieur »
- Une Europe des XIX^e et XX^e siècles marquée par les conflits et les migrations en découlant

L' « appareil d'État » : surveiller et punir, la violence symbolique

- Ambivalences du fichage d'identification :
- moyen d'accès à la nationalité, reconnaissance d'une identité de référence pour les étrangers sollicitant un document (la France des droits de l'homme)
- Fichage d'individus présentant un risque pour la société
- Secret et complexité vont de pair ; en pleine crise des années 1930, création d'emplois publics

Une sortie de guerre froide ?

- 1989 : dislocation de l'URSS
- Ambitions culturelles et identitaires de la confédération de Russie : culture et conquête de la mémoire sont des enjeux intérieurs et de diplomatie (accompagnés de volets financiers pour les traitements techniques et scientifiques)
- Accord de 1992 sur la restitution ; premiers transferts (1994) interrompus (raisons invoquées : le fonds est une prise de guerre ; inadaptation législation russe, manques d'inventaires)
- Vote de la Douma, 22 mai 1998 (reprise des « échanges » et non des restitutions de « biens spoliés ») : visite d'experts français décembre 1999.
- Fichier, coupé en deux entre 1994 et transferts de 2001, inventaires en russe, décision de « respect des fonds » (donc y compris le reclassement possible après 1945)
- L'intermède des recherches administratives françaises : les suites de la guerre froide

Fabrication d'un« lieu de mémoire » caractéristique du XXè siècle

- Histoire et mémoire: Tzvetan Todorov (1995, la mémoire devant l'histoire) Pierre Nora (la loi de la mémoire, 1994), Paul Ricoeur (le « travail de mémoire »), et plus ancien, Halbwachs, disciple de Bergson
- Le double sens de la trace du passé dans le présent : les archives, matériau de l'histoire, le fichier et ses tribulations, lieu de mémoire (s), figures d'un discours d'histoire, incarnations de mémoires plurielles
- Objet de sortie de guerre et de coopération culturelle en 1992, le fonds devient un objet mémoriel pour les russes en 1998 et est intégré dans le patrimoine national russe (la politique justifie la sacralisation du fonds)
- Visite de Lionel Jospin à Moscou (1999) : le fonds de Moscou devient pour les deux parties, un nouveau « lieu de mémoire », dans un contexte de volonté d'ouverture des archives voulues par le gouvernement, contre les « usages » des services

Faire la paix, construire un lieu de mémoire

- La concurrence des mémoires nationales disparaît au profit d'une référence commune culturelle et historique : l'Europe des Lumières
- Nouveaux axes : la coopération intellectuelle, comme au XVIII^e siècle
- La construction d'un « lieu de mémoire » en France devient possible symboliquement mais dans les faits se heurte à d'importantes difficultés matérielles, sanitaires et administratives

Occultations et dévoilements du « lieu de mémoire »

- La mémoire des familles versus celle des services de l'État (données individuelles versus secrets collectifs de la République)
- La mémoire des archivistes : le fantasme de la destruction (réminiscence des incendies d'archives de la commune en 1871 et des affaires étrangères en 1940) ; la mémoire « retrouvée » et la naissance d'une nouvelle mémoire, professionnelle (la « geste » des archivistes)
- Illustration du commentaire de Pierre Nora (les lieux de mémoire) : hypertrophie des « lieux » de mémoire par la difficulté de faire mémoire ou de produire un espace de discussion sur certains faits (les années 30, l'anarchisme, l'antisémitisme, le repli nationaliste...)

Le vécu des archivistes – les lois sur les archives

- Sortir de la culture de guerre froide qui a façonné les générations d'archivistes : deux générations de chercheurs et de personnels des Archives nationales
- Lutter contre l'adversité: bâtiments de l'OTAN dégradés, fonds amiantés et désamiantés (2008 – 2013)
- Les mesures générales d'ouverture des archives : une tension entre histoire et mémoire



1994



Gérard Naud, directeur du
Centre des Archives contemporaines
Des Archives nationales
À Fontainebleau

Opération de descellement des valises
Diplomatiques plombées



1994 le stockage
Dans les bâtiments
De l'OTAN,
Construits en 1952
Livrés en 1969
Fermés en 2005
Désamiantés entre
2007 et 2014





Elévateur construit ad hoc et passage pratiqué par abattage de cloison



Le deuxième transfert de 2001 : des conditions erratiques



Signes de traitements archivistiques : désamiantage, reconditionnements (2007-





Rappels sur les textes d'ouverture

- En Russie, ouverture aux chercheurs des archives du Komintern : 1989 – 1990
- En France : circulaire PM du 2 octobre 1997, ouvre l'accès aux archives publiques de la période 1940 – 1945 suivie de 11 arrêtés ministériels (1998 – 1999 pour les Archives nationales) et un arrêté interministériel du 29 avril 2002 (Archives départementales) ; même processus pour la manifestation du 17 octobre 1961 (circulaire PM, 4 mai 1999) et archives de la guerre d'Algérie (circulaire PM, 13 avril 2001). Arrêté du 9 août 2005, accès sur dérogation aux archives des RG (dont l'existence officielle ne date que de 1993) de 1951 à 1972, versées aux Archives nationales.
- En résumé : phénomène d'abord de dérogation générale, juridiquement fragile (repose sur des circulaires) et refonte de la loi sur les archives du 3 janvier 1979 lors de la loi du 15 juillet 2008 : « toutes les archives publiques sont communicables sauf celles qui contiennent des données... » (renversement de la notion de délai de communicabilité, abaissement des seuils...).
- Colloque 5 novembre 2001 : « les français et leurs archives ». D'un projet de loi sur la société de l'information, on arrivera à une nouvelle loi sur les archives.